

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déleguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) Philippe NAILLET (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) Raihanah VALY (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Société publique locale (SPL) Oser pour l'Education (OPE)**
Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis pour l'année 2020

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) OPé (Oser Pour l'Education) pour l'exercice 2020.

En effet, l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés publiques locales (SPL).

Le capital de la SPL OPé est de 2 520 000€

La Ville de Saint-Denis est actionnaire de la SPL OPé et possède 99,2% de son capital.

Elle a été représentée, depuis le 21 septembre 2019, par Mesdames BOMMALAIS Geneviève, ADAME Brigitte, BELIM Audrey et Messieurs KICHENIN Virgile, CHOPINET Gérard et ASSABY Maximilien, puis à compter du 24 juillet 2020 par Mesdames BELIM Audrey, BOMMALAIS Geneviève, ADAME Brigitte, RAHARINOSY Joëlle et Messieurs Stéphane PERSEE et Jean-Max BOYER.

La SPL a débuté son activité en décembre 2019. L'année 2020 est donc la première année pleine pour la SPL.

Malheureusement, le confinement, puis les phases progressives de déconfinement au premier semestre 2020 ont considérablement réduit le niveau d'activité sur la période.

De plus, la reprise de l'activité s'est faite progressivement lors de l'ouverture des écoles, la SPL accueillant entre 30 à 60 % des effectifs habituels sur la période de mai à juillet 2020.

Conséquence des situations évoquées ci-dessus, le niveau du chiffre d'affaires a été impacté. Toutefois, dans une moindre mesure, certaines charges directement liées à l'activité ayant aussi été réduites.

Il est important de noter que la mise en place du confinement a d'une part, freiné la dynamique impulsée suite au démarrage réel de l'activité et de la reprise du personnel des associations : et d'autre part, retardé la mise en œuvre de son organisation interne (installation du logiciel comptable et des formations qui y sont liées, organisation des services et des procédures, acquisition et mise en place du logiciel-métier).

Du fait de la crise, le taux d'occupation a chuté d'environ 55%. A partir de la rentrée d'août 2020, on constate un début d'évolution du taux d'occupation avoisinant plus de 60% en septembre 2020.

Le résultat d'exploitation est déficitaire et s'élève à 239 540 euros en raison de la provision relative au risque d'assujettissement à la TVA des contributions mairie et CAF.

Un rescrit a été transmis courant 2020 à l'administration fiscale.

Sur le plan social, la SPL comptait 248 salariés au 31 décembre 2020.

Le montant total des traitements et salaires bruts s'élève à 3 532 838 €.

Conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPé dans le rapport joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société publique locale (SPL) Oser pour l'Education (OPE)**
Rapport des représentants de la ville de Saint-Denis pour l'année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-022 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Geneviève BOMMALAIS - 1ère adjointe de quartier au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPé.



CONSEIL D'ADMINISTRATION SPL OPE 2020

Dates	Présences	Administrateurs de la ville de Saint-Denis
17-févr-20	7	BOYER Jean- Max
		BOMMALAIS Genevieve
		PERSEE Stephane
		RAHARINOSY Joelle
		ADAME Brigitte
		BELIM Audrey
26-juin-20	7	BELIM Audrey
		ADAME Brigitte
		ASSABY Maxime
		CHOPINET Gérard
		KICHENIN Virgil
		BOMMALAIS Genevieve
24-juil-20	7	BELIM Audrey
		ADAME Brigitte
		BOMMALAIS Genevieve
		BOYER Jean- Max
		PERSEE Stephane
		RAHARINOSY Joelle
18-nov-20	7	BELIM Audrey
		ADAME Brigitte
		BOMMALAIS Genevieve
		BOYER Jean- Max
		PERSEE Stephane
		RAHARINOSY Joelle

**RAPPORT DES REPRESENTANTS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OPé**

(Oser Pour l'Education)

EXERCICE 2020

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des sociétés d'économie mixte locale (SEML) que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui portent notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

Ces dispositions s'appliquent également aux sociétés publiques locales (SPL).

Le capital de la SPL OPé est de 2 520 000€

La Ville de Saint-Denis est actionnaire de la SPL OPé et possède 99,2% de son capital.

En tant qu'actionnaire, en 2020, la Ville était représentée par Madame Audrey BELIM, Brigitte ADAME, Geneviève BOMMALAIS, Joëlle RAHARINOSY, Stéphane PERSEE et Jean-Max BOYER

Les éléments que les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'administration de la SPL OPé souhaitent porter à la connaissance du Conseil Municipal, sur l'exercice de leur mandat en 2020 sont les suivants :

Rappel des missions de la SPL OPé

La SPL OPé a pour objet la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires.

Depuis sa création le 9 avril 2019, avec la Ville de la Possession, elle assure durablement l'avenir des services de la population et, de manière induite, celui des emplois.

La Ville de Saint-Denis a souhaité ainsi externaliser la gestion des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'un contrat de concession de service public sous forme d'affermage confié à la SPL OPé.

Le projet éducatif de la SPL OPé :

Le projet éducatif, à destination de tous les jeunes de 3 à 12 ans a pour objectifs :

- De participer à l'épanouissement de l'enfant au travers d'activités variées ;
- De soutenir les apprentissages en favorisant l'acquisition de techniques et de nouvelles compétences ;
- Enrichir la connaissance de son environnement et favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap ;

- S'ouvrir au monde (accès aux nouvelles technologies, aux arts nouveaux, démocratiser la culture, le sport, le patrimoine).

Le projet pédagogique de la SPL OPé :

Le projet pédagogique s'appuie sur le respect et le bien-être des enfants. Au travers de la thématique « devenir un réunionnais accompli » l'objectif est d'amener l'enfant à prendre conscience de l'importance de la citoyenneté, tout en respectant son environnement, sa culture et ses pairs (favoriser les liens familiaux, amicaux, intergénérationnels, développer la solidarité, la communication...).

Exercice du mandat d'administrateur

Le Conseil d'administration de la SPL s'est réuni 4 fois en 2020 (les 17 février ; 26 juin ; 24 juillet ; 18 novembre).

Mesdames Audrey BELIM, BOMMALAIS Geneviève et ADAME Brigitte ont assisté à toutes les séances.

Messieurs BOYER Jean-Max ; PERSE Stéphane ainsi que Madame RAHARINOSY Joëlle, administrateurs depuis juillet 2020, ont assisté à 3 séances.

Modification des statuts

Sur convocation du Conseil d'Administration, les représentants des actionnaires de la SPL OPé se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 23 septembre 2020. Le point 5 de l'ordre du jour concerne la modification des statuts portant sur le changement de siège social.

« Ratification de la décision du Conseil d'Administration relatif au changement du siège social :

L'article 4 des statuts de la SPL OPé dispose que la compétence pour transférer le siège en tout endroit du même département appartient au Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2020, les administrateurs ont décidé du transfert du siège social de la SPL OPé au 7 ruelle Sansevierias – 97490 Sainte-Clotilde. L'assemblée générale ordinaire a ratifié cette décision.

Retour sur l'activité de la SPL OPé en 2020

La mise en place du confinement, puis des phases progressives de déconfinement au premier semestre 2020 ont considérablement réduit le niveau d'activité sur la période. En effet, il n'y

a pratiquement pas eu d'accueil d'enfants du 16 mars au 18 mai sur les 49 structures de la SPL, exception faite de l'accueil de quelques enfants du personnel soignant.

De plus, la reprise de l'activité s'est faite progressivement lors de l'ouverture des écoles, la SPL accueillant entre 30 à 60 % des effectifs habituels sur la période de mai à juillet 2020.

Par ailleurs, à la nouvelle rentrée scolaire d'août 2020, les situations de fermeture temporaire d'école, de classe et les mises en isolement d'enfants n'ont pas permis à la SPL d'atteindre ses effectifs maximums.

Conséquence des situations évoquées ci-dessus, le niveau du chiffre d'affaires a été impacté. Toutefois, dans une moindre mesure, certaines charges directement liées à l'activité ont aussi été réduites

En outre, le versement des allocations de chômage partiel pour un montant de 377 K€ a grandement compensé le versement des salaires sur la période de confinement.

Enfin, il faut aussi noter que la mise en place du confinement a d'une part, freiné la dynamique impulsée suite au démarrage réel de l'activité et de la reprise du personnel des associations : et d'autre part, retardé la mise en œuvre de son organisation interne (installation du logiciel comptable et des formations qui y sont liées, organisation des services et des procédures, acquisition et mise en place du logiciel-métier).

Les chiffres clés 2020 de la SPL OPé

1 - Structures et capacité d'accueil au 1^{er} janvier 2020

Activités	Périscolaire		Mercredi jeunesse	
	Nombre de structures	Capacité d'accueil	Nombre de structures	Capacité d'accueil
Accueil de - de 6 ans	26	762	19	530
Accueil de + de 6 ans	23	1060	16	552
Total	49	1822	35	1082

2 - Structures et capacité d'accueil à la rentrée d'août 2020

Activités	Périscolaire		Mercredi jeunesse	
	Nombre de structures	Capacité d'accueil	Nombre de structures	Capacité d'accueil
Accueil de - de 6 ans	30	910	21	648
Accueil de + de 6 ans	26	1172	18	716
Total	56	2082	39	1364

A la lecture des tableaux, on note une évolution des capacités d'accueil entre les deux périodes de :

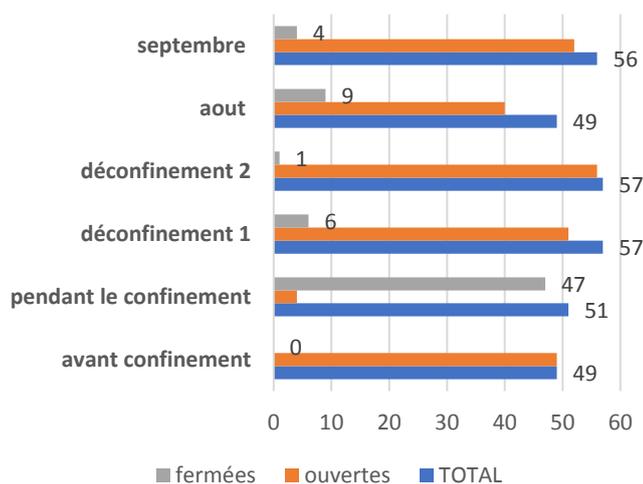
- 14,27% pour le périscolaire, soit une augmentation de 7 centres pour 260 enfants supplémentaires ;

Et de :

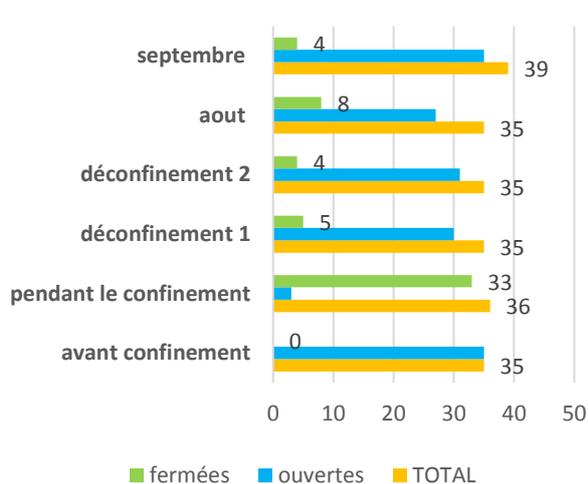
- 26,06% pour mercredi jeunesse, soit une augmentation de 4 centres pour 322 enfants supplémentaires.

3 - Evolution du nombre de structure pour l'année 2020 en APS et en MJ

Nombre de structures d'accueil en périscolaire



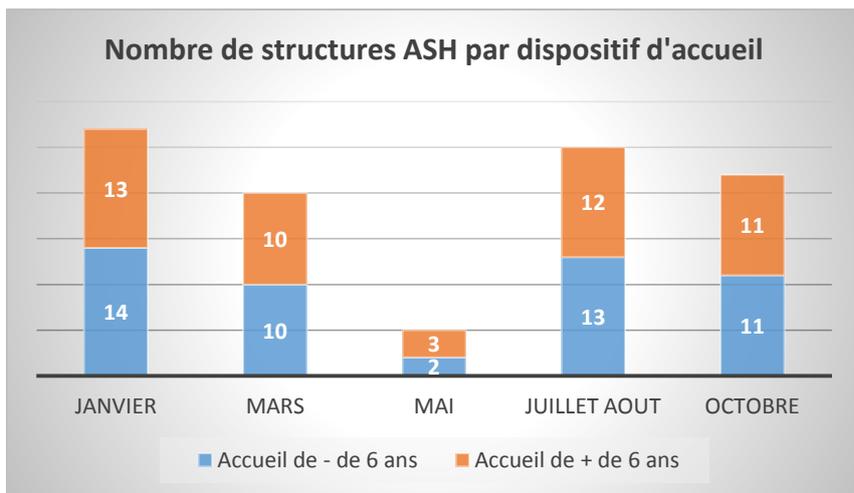
Nombre de structures d'accueil en Mercredi jeunesse



L'évolution du nombre de structures est liée notamment à la reprise du personnel de Joinville.

4 – Nombre de structure sur l'année 2020 en ASH

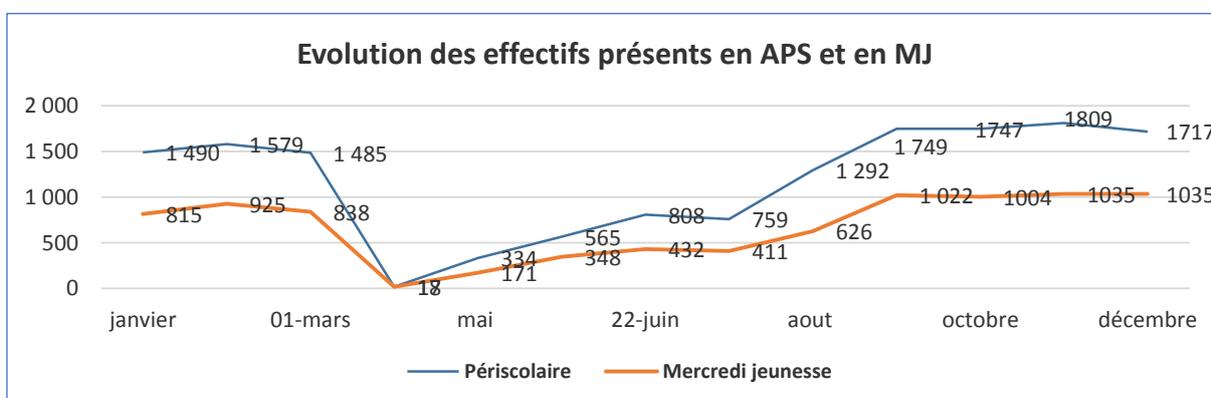
Vacances	Janvier	Mars	Mai	Juillet Aout	Octobre	Total
Accueil de - de 6 ans	14	10	2	13	11	50
Accueil de + de 6 ans	13	10	3	12	11	49
Total :	27	20	5	25	22	99



Il n'y a pas d'évolution significative du nombre de structures sur l'année 2020. Le nombre est stable pour l'accueil des deux tranches d'âge.

5 - Effectifs périscolaire et mercredi jeunesse à la rentrée d'août 2020

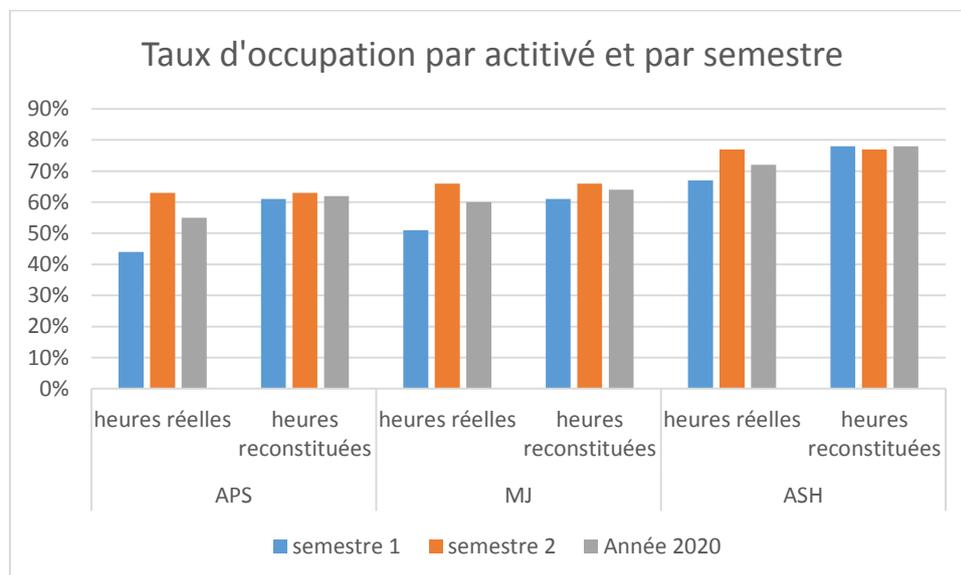
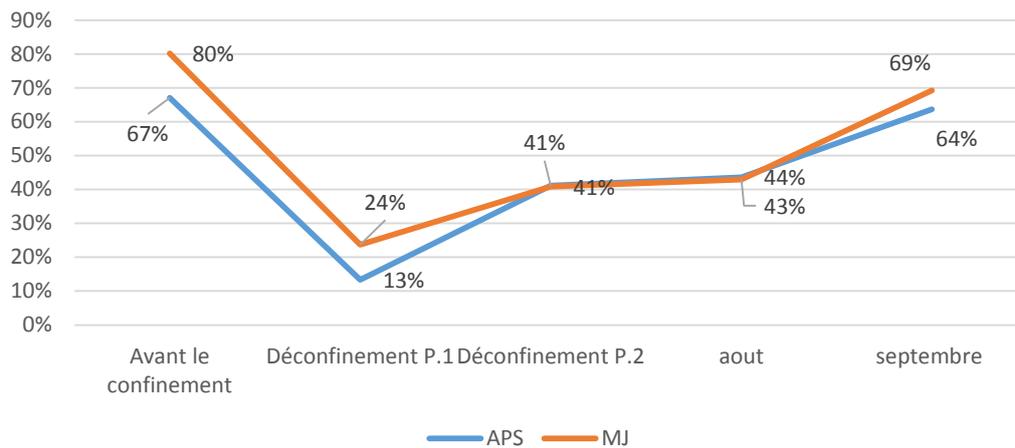
	Places déclarées DJSCS	Taux d'inscriptions maximal	Nombre de présents maximum	Taux de présence maximum
Périscolaire	2 082	89.2%	1 809	97.3%
Mercredi jeunesse	1 364	81.6%	1035	93%



Les pics de présence enregistrés sur les différentes structures se situent à 1 809 en accueil périscolaire, soit 97,3% des inscrits sur cette période.

6 – Les taux d’occupation

Evolution des taux d'occupation en APS et MJ sur le 1er semestre 2020



Du fait de la crise, le taux d’occupation a chuté d’environ 55% pour les deux structures. A partir de la rentrée d’août 2020, on constate un début d’évolution du taux d’occupation avoisinant plus de 60% en septembre 2020.

7 – Les grilles tarifaires

Durant l'année 2020, la SPL OPé a appliqué à l'identique les grilles tarifaires basés sur le quotient familial des familles et un règlement intérieur.

Bilan financier de la SPL OPé en 2020

Le résultat d'exploitation est déficitaire et s'élève à 239 540 euros en raison de la provision relative au risque d'assujettissement à la TVA des contributions mairie et CAF

Un premier rescrit a été effectué en 2019 à ce sujet. Les conditions de forme n'ayant pas été respectées, l'administration fiscale ne s'était pas engagée sur la réponse apportée.

Un second rescrit a été transmis courant 2020.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 5 809 132 euros pour l'exercice 2020 contre 103 864 euros pour l'exercice précédent (qui affichait seulement 1 mois d'activité).

Un avenant concernant la convention de financement 2020 avec la Ville a été signée le 22 décembre 2020 précisant un complément de rémunération à hauteur de 10 % soit une contribution globale 2020 comptabilisé à 3 105K€ ;

Les capitaux permanents de la SPL, qui sont des ressources stables, couvrent largement les actifs mobilisés, qui sont des investissements durables ; cela conduit à un fond de roulement positif.

Le montant des créances de la SPL est inférieur au montant des dettes, ce qui conduit un besoin en fond de roulement négatif. Cet indicateur montre que la SPL n'a pas de besoin financier à court terme pour financer l'activité.

La SPL n'ayant pas de dette financière à court terme, sa trésorerie nette est largement positive. Le montant total des disponibilités au 31 décembre s'élevait à 3 250 256 euros.

Bilan social de la SPL OPé en 2020

Une convention de reprise des associations de Saint Denis Enfance, Case des Bancouliers et Jeunesse 2000 a été signée, soit respectivement une reprise de 124 salariés.

Elle prévoit que la SPL OPé reprenne les contrats de travail en vigueur au sein de chacune des associations (avantages, ancienneté...).

Concernant Joinville, il n'y pas eu de transfert de personnel ni d'activité, comme pour les autres associations ; le personnel de l'association a démissionné en août 2020. La SPL OPé a embauché 20 PEC (anciennement personnel de Joinville) en septembre 2020.

Sur le plan social, la SPL comptait 248 salariés au 31 décembre 2020.

Le montant total des traitements et salaires bruts s'élève à 3 532 838 €.

Perspectives 2021

- Le recrutement d'un Directeur Juridique et DPO en avril 2021 (CDD)
- Définition d'un plan d'actions RGPD
- Le recrutement d'un DRH en septembre 2021 (CDD)
- Le remplacement du Directeur des Activités Pédagogiques et Innovation (DAPI) au 2nd semestre 2021
- Le diagnostic et la structuration du service DAPI, achat et Logistique (reporté en 2022)
- Appel d'offres denrées alimentaires en août 2021 / Objectif amélioration de la qualité de l'alimentation
- Relances marchés (expert comptable, location véhicules)
- Lancement de la démarche Qualité de Vie au Travail en septembre
- La signature de l'accord d'entreprise en remplacement de la convention collective de l'animation en août 2021
- La recherche de nouveaux actionnaires et de nouveaux contrats, notamment une DSP éventuelle avec la Mairie de la Possession sur l'extrascolaire.
- L'application d'une nouvelle grille tarifaire ainsi que la dématérialisation des inscriptions et des modes de paiement (CONCERTO) à partir d'août 2021
- Mise en application du règlement de fonctionnement des structures d'accueil
- Création d'un portail familles à partir de septembre 2021
- Dématérialisation des bulletins de paie
- La candidature aux Trophées des EPL avec le projet « Oser agir pour la Réussite Educative des enfants autrement capables »
- Développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Réponse aux appels à projets « colos apprenantes » en janvier, mars, juillet et octobre
- Placement partiel du capital au 2nd semestre
- Validation du règlement intérieur de la société
- Définition d'un guide de procédure (comptabilité, pédagogique, RH, achat, logistique, etc)
- Gestion des impayés et contractualisation avec une société de recouvrement
- Définition d'un plan de formation 2021-2024
- Participation à la mise en place du Pass animation en partenariat avec la Ville et le Pôle emploi à partir de juillet 2021
- Renouveau du marché in house de la pause méridienne avec la ville
- Vote du CEP définitif 2019-2024 en décembre
- Stabilisation du climat social, pérennisation de l'emploi
- Définition d'un plan de départ à la retraite
- Amélioration de la qualité d'accueil sur les structures et au siège (en cours)
- Accompagnement du personnel d'animation (en cours)

- Mise en place d'un comité pédagogique (reporté en 2022)
- cartographie des risques juridiques (reporté en 2022)
- Structuration du service paie (reporté en 2022)
- Accord de participation (entamé, signature en février 2022)

Signatures :